



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le 27 février 2020 à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président.  
Date de convocation du Conseil Communautaire : 19 février 2020

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents
33	26	1	2	4

Pour	Contre	Abstention
27	0	0

Membres présents : BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BODIN Pascal, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, CHAUVERGUE Laurence, DEVAUX Nathalie, DOLLEY Alain, FAYE Jean Pierre, GANE Isabelle, GARDELLE Bruno, GLANGEAUD Delphine, LACOUTURIERE Michel, LEFEBVRE Frankie, LENOBLE Monique, LOURADOUR Patricia, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, PONS Gérard, POURCHET Pierre, SERRU Marie Claire, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, TERRIER Gilles.

Suppléants avec voix délibérative : LEBLANC Christian, TESSIER Marie Claude

Membres ayant donné pouvoir : MENUCELLI Thierry donne pouvoir à CHADELAUD Michel

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : PERDUCAT Daniel, PEYRISSAGUET Jean-Jacques,

Absents : CAMBOU Stéphane, DUPUY Nathalie, ROGER Edouard, SIMON Isabel

Secrétaire de séance : LENOBLE Monique

### PERSONNEL

#### Délibération n° 35-2020 : Régime indemnitaire IFSE – Modification du plafond collectivité par agent pour le cadre d'emploi de rédacteur, groupe B1

Monsieur le Président rappelle aux membres du bureau communautaire que le Conseil Communautaire a adopté par délibération en octobre 2018 le nouveau régime indemnitaire à appliquer aux agents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Pour l'Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise (IFSE), cette délibération prévoit un plafond annuel pour chaque grade différent du montant maxima annuel réglementaire.

Suite au recrutement d'une nouvelle responsable de l'Office de Tourisme sur la cadre d'emploi de rédacteur, il convient d'actualiser le plafond annuel collectivité sur le groupe B1.

CADRE D'EMPLOI DES REDACTEURS			
Groupe de fonctions	Emplois	Montant maxima annuel réglementaire par agent	Plafond annuel collectivité par agent
Groupe B 1	Responsable d'une structure ou d'un service avec fonction de pilotage de projets et/ou encadrement	17 480 €	6 800 €

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de :

- MODIFIER le plafond annuel collectivité par agent pour l'IFSE, cadre d'emploi de rédacteur, groupe B1, comme proposé ci-dessus ;
- DIRE que cette délibération annule et remplace la délibération 01-2019 du 10 janvier 2019 relative au Régime indemnitaire – IFSE - Modification du plafond collectivité par agent pour le cadre d'emploi de rédacteur, groupe B1 ;
- DIRE que le reste de la délibération 73-2018 du 25 octobre 2018, portant création d'un nouveau régime indemnitaire applicable au 1er janvier 2019 aux agents de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière reste inchangé.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

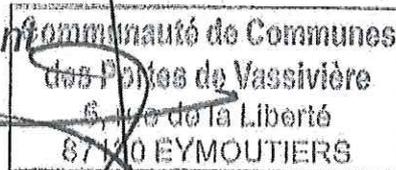
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.

A Eymoutiers, le 02 mars 2020

Le Président,  
Jean Pierre FAYE

Le Président



Acte rendu exécutoire le : 03 MARS 2020

Publié le : 03 MARS 2020